



*Conseil d'Administration
du 25 octobre 2011*

45°46'14.75"N 57°48.29"E

45°32'58.11"N 2°49'50.62"E

Ordre du jour

- Présentation du budget 2011 et 2012
- Ressources humaines
- Présentation du règlement intérieur et financier
- Loi de simplification du droit impact sur les GIP
- Point sur la mission ANT
- Présentation du site tapir.craig.fr
- Questions diverses





Présentation du budget

Présentation du budget 2011

GIP CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Date vote : 03/10/2011

89 Av de l' Europe
63370 LEMPDES

EPRD SYNTHETIQUE : COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Charges	Exécution 2009	Estimation 2010	Budget 2011	Produits	Exécution 2009	Estimation 2010	Budget 2011
Charges de personnel	0,00	0,00	134 900,00	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	329 269,00
631 , 633 : IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	0,00	9 500,00				
64 : CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	125 400,00	744 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	329 269,00
Autres charges	0,00	0,00	270 494,11	Autres ressources	0,00	0,00	109 040,63
60 : ACHATS (sauf 603)	0,00	0,00	1 000,00	70 : VALEURS DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	0,00	0,00	6 026,00
61 : SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	48 370,00	77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	103 014,63
62 : AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	16 716,00	78 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
63 : IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	0,00	0,00				
65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	800,00				
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	0,00	0,00	203 608,11				
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(1)	0,00	0,00	405 394,11	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(2)	0,00	0,00	438 309,63
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0,00	32 915,52				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) - (2) + (4)	0,00	0,00	438 309,63	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) - (2) + (4)	0,00	0,00	438 309,63



Présentation du budget 2011

GIP CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Date vote : 03/10/2011

89 Av de l' Europe
63370 LEMPDES

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGÉ

Emplois	Exécution 2009	Estimation 2010	Budget 2011	Ressources	Exécution 2009	Estimation 2010	Budget 2011
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	0,00	0,00	133 509,00
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	10 : CAPITAL ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	193 198,00	13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	4 500,00				
TOTAL DES EMPLOIS DECAISSABLES (5)	0,00	0,00	197 698,00	TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)	0,00	0,00	133 509,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	0,00	0,00		PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)			64 189,00



Situation Dépense / Recette 2011

GIP CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT DE L'INFORMATION G

Date : 18/10/2011 17:28

89 Av de l' Europe
63370 LEMPDES

SITUATION DEPENSE PAR COMPTE BUDGETAIRE

Exercice : 2011

Compte début : 139 Compte fin : 681

IMPUTATION	LIBELLE	Crédit ouvert	Disponible sur engagement	Cumul liquide + Réimp en cours	Cumul mandaté + Réimp Val	Cumul reversé (Liquidé + Validé)	Disponible
	TOTAL INVESTISSEMENT EDITE	197 698,00	0,00	0,00	110 105,41	0,00	87 592,59
	TOTAL FONCTIONNEMENT EDITE	405 394,11	-9,80	0,00	134 872,98	0,00	270 530,93
	TOTAL EDITE	603 092,11	-9,80	0,00	244 978,39	0,00	358 123,52

GIP CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT DE L'INFORMATION C

Date : 18/10/2011 17:29

89 Av de l' Europe
63370 LEMPDES

SITUATION RECETTE PAR COMPTE BUDGETAIRE

Exercice : 2011

Compte début : 106 Compte fin : 781

IMPUTATION	LIBELLE	Prévisions	Propositions de titres + réimp cours	Cumul titres + réimp val	Propositions Réd. de titres	Cumul Réd. de titres	Reste à réaliser
	TOTAL INVESTISSEMENT EDITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT EDITE	438 309,63	-196,00	253 349,78	0,00	0,00	185 155,85
	TOTAL GENERAL EDITE	438 309,63	-196,00	253 349,78	0,00	0,00	185 155,85

Budget prévisionnel 2012

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

CHARGES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)	PRODUITS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)
Personnel		134 900	239 940	Subventions de l'Etat		329 269	377 269
Fonctionnement autre que les charges de personnel		270 494	244 639	Ressources fiscales			
Intervention (le cas échéant)				Autres subventions			
				Autres ressources		109 041	112 455
TOTAL DES CHARGES (1)		405 394	484 579	TOTAL DES PRODUITS (2)		438 310	489 724
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>		32 916	5 145	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		438 310	489 724	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		438 310	489 724

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)	RESSOURCES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement		133 509	100 879
Investissements		197 698	248 493	Subventions d'investissement de l'Etat			
				Autres subventions d'investissement et dotations			
				Autres ressources			100 777
TOTAL DES EMPLOIS (5)		197 698	248 493	TOTAL DES RESSOURCES (6)		133 509	201 656
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		64 189	46 837



Décisions proposées

- Approuver le budget prévisionnel 2011
 - Approuver le budget prévisionnel 2012
-
- Approuver le Compte financier 2011 par consultation écrite des membres du Conseil d'administration





Ressources humaines

Ressources humaines

➤ Equipe (4,1 ETP)

- Un directeur
- Une Chargée de mission Géomatique
- Un Chargé de mission ANT et SIG
- Un administrateur
- Une assistante de gestion



Ressources humaines

- Mise en œuvre du système de prime
 - Après avis du responsable hiérarchique,
 - A hauteur de 95 % du salaire brut mensuel,
 - Versement après six mois d'ancienneté,
 - Versement moitié en juin et moitié en décembre.



Décisions proposées

- Approuver le tableau des emplois,
- Approuver le maintien pour les personnels du GIP de la prime annuelle tel que décrite dans le rapport.





Règlement intérieur et financier

Présentation du règlement intérieur et financier

Le règlement complète les dispositions de la Convention constitutive du G.I.P. Il a pour objet de préciser les conditions d'organisation et de fonctionnement du GIP.

➤ Fonctionnement des différentes instances

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'Administration
- Le Comité d'Orientation

Convocation
Déroulement de la séance
Décisions / Avis

En cas d'extrême nécessité : Procédure de consultation écrite du conseil d'administration



Présentation du règlement intérieur et financier

➤ Marchés et politique des achats

Les contrats passés par le groupement pour ses achats sont soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005.

■ Procédures :

- Pour les achats compris entre 4 000 € et 193.000 € hors taxe (procédure adaptée) :
- Pour les achats d'un montant supérieur à 193 000 € hors taxe la passation des marchés publics doit être réalisée selon une procédure formalisée.



Présentation du règlement intérieur et financier

■ Composition de la commission des achats

➤ Voix délibérative

- Président du G.I.P.
- Deux membres et leurs suppléants élus à la majorité simple par le Conseil d'Administration

Les membres sont élus pour durée de 3 ans

➤ Voix consultative

- Commissaire du Gouvernement
- Contrôleur d'Etat
- DGCCRF
- Expert



Présentation du règlement intérieur et financier

➤ Statut des personnels

Les contrats desdits agents sont des contrats de droit public régis par l'article 4, 6 et 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et le décret N° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatifs aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat.



Présentation du règlement intérieur et financier

➤ Personnels

- Durée annuelle du temps de travail
- Durée hebdomadaire du temps de travail
- Congés annuels
- Règles de prise de congé et de récupération
- Paiement des heures supplémentaires
- Absence pour raison médicale
- Modalités générales pour les déplacements
- ...



Présentation du règlement intérieur et financier

- Dispositions comptables et budgétaires
 - Statut comptable de l'établissement
 - Ordonnateur et délégation de signature
 - Exercice budgétaire
 - Définition et forme du budget initial
 - Vote du budget
 - Gestion des disponibilités
 - Immobilisation et amortissements
 - Contrôle économique et financier de l'Etat



Décisions proposées

- Approuver le projet de règlement intérieur tel que celui-ci figure en annexe du rapport,
- Autoriser le Président du GIP à signer le projet de règlement intérieur,
- Approuver la composition de la Commission des achats.





Loi de simplification du droit

Loi de simplification du droit impact pour le GIP

- La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification du droit a abrogé toutes les dispositions législatives qui autorisaient la création de catégories particulières de GIP.
- La loi offre une base légale à tous les GIP qui ont été créés par des lois spécifiques.
- Mise en conformité du statut : délai de 2 ans



Décision proposée

- Approuver d'apporter les modifications à la convention constitutive pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi.

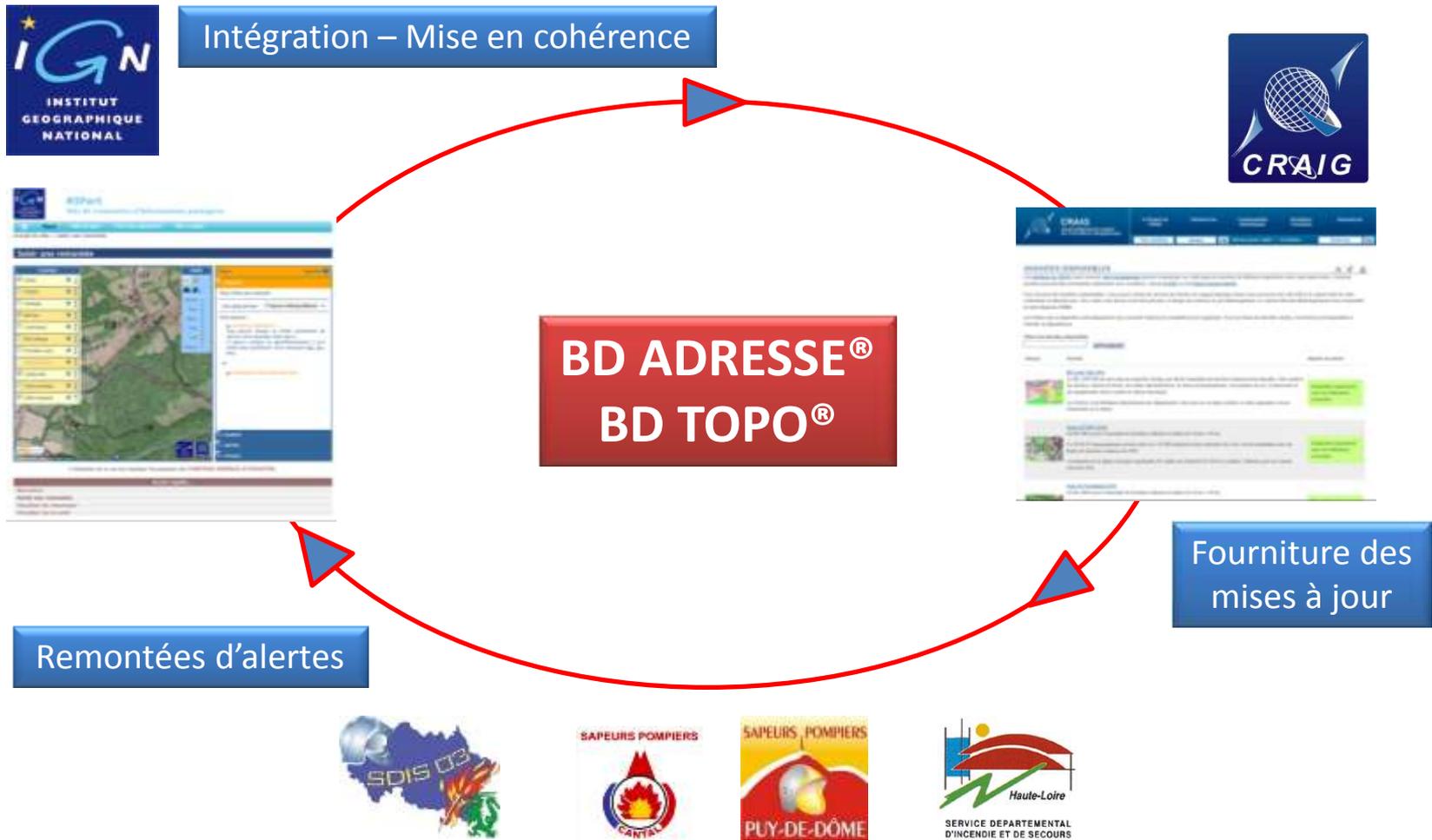




Point sur les dossiers en cours

Point sur les dossiers en cours

➤ Partenariat SDIS / IGN / CRAIG



Décision proposée

- Approuver les modalités de partenariat avec les SDIS et l'IGN,
- Autoriser le Président du CRAIG à signer les conventions.



Point sur les dossiers en cours

➤ Renouvellement des orthophotographies 2013-2014

- PVA actuelles 2009/2010
- Rythme de MAJ : 4 ans
- Groupe de travail (Rédaction CCTP)

Coordination IGN / CRAIG pour éviter une double dépense



Point sur les dossiers en cours

➤ LiDAR Puy de Dôme



Décision proposée

- Approuver le renouvellement de l'orthophotographie de la région auvergne sur la base des spécifications qui seront définies dans le cadre du groupe de travail,
- Autoriser le Président du CRAIG à lancer les marchés correspondants,
- Approuver les modalités de réutilisation des données par l'IGN pour la production de la BDORTHO®



Décision proposée

- Approuver le principe de rediffusion du plan cadastral informatisé par le CRAIG selon les modalités présentées dans le rapport.

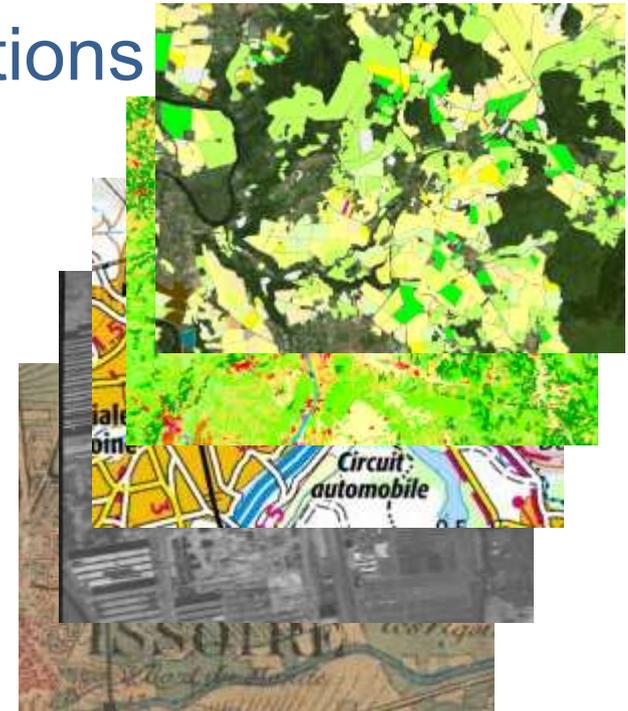


Point sur les dossiers en cours

➤ Sondage : Prochaines acquisitions

▪ Souhaits déjà remontés :

- Données d'occupation du sol
- Données statistiques
- Fonds cartographiques
- Base de données historiques
- Données thématiques
- ...



Décision proposée

- Approuver en fonction du résultat du sondage l'acquisition de nouvelles données pour 2012





Point de la mission Aménagement Numérique des Territoires

Le déploiement passera par la mutualisation des infrastructures

Les paramètres

- ⇒ En FFTH: le génie civil représente 70 à 80% du coût du déploiement le « dernier km » (la desserte) coûte le plus cher
- ⇒ Des réseaux télécom sont déjà déployés (notamment celui de FT)
- ⇒ Des réseaux non télécom peuvent être mobilisés pour le passage de la fibre optique ou pour supporter les émetteurs radio
- ⇒ Certaines collectivités ont déjà posé des **fourreaux de réserve**



La connaissance précise de la localisation de l'ensemble de ces infrastructures est un facteur clé pour la réussite des déploiements

Le SIG identifié comme l'outil pertinent d'aide à la décision



Deux volets à la mission SIG ANT : MOE - AMO

Mise en place d'un SIG « ANT »
régional

Constitution de la BD
géographique du
numérique

Diffusion de
l'information disponible
aux partenaires du
SDTAN

Mise en ligne d'outils
pour une meilleure
connaissance / prise de
décision des acteurs
publics

Animation d'une
communauté d'intérêt

Avancement du projet THD

Production
cartographiques:
-Ad hoc (SDTAN, CGI,
Concertation
opérateurs..)
- Observation

Appui technique et
conseil sur le volet IG

Veille législative

TAPIR



VOLET « Appui au projet THD auvergnat »

SDTAN



Concertation opérateurs



Couverture internet fixe



Couverture Orange des services haut débit - Allier

Légende ■ Débit < 512 kbit/s ■ Débit >= 512 kbit/s et <= 2 Mbit/s ■ Débit >= 2 Mbit/s et <= 10 Mbit/s ■ Débit >= 10 Mbit/s



Site internet de déclaration des programmations de travaux – TAPIR



Pourquoi ce site ⇒ Loi relative à la lutte contre la fracture numérique dite Loi Pintat

« Art. L. 49. - Le **maître d'ouvrage d'une opération de travaux d'installation ou de renforcement d'infrastructures de réseaux d'une longueur significative** sur le domaine public est tenu **d'informer la collectivité ou le groupement de collectivités désigné par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique** prévu à l'article L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales ou, en l'absence de schéma directeur, le représentant de l'Etat dans la région, **dès la programmation de ces travaux** : »

Les chantiers intéressés par la loi :

- Domaine public
- Aménagements de surface, réseaux souterrains (tranchées), réseaux aériens (remplacement d'appuis)
- Longueur minimum: 150 m. pour les réseaux partiellement ou en totalité dans agglomérations ; 1000 m. hors agglomérations

Pourquoi le CRAIG ⇒ Mandaté par l'instance de concertation pour la réalisation d'un site internet afin :

- d'assurer la saisie des chantiers en ligne par les maitres d'ouvrage
- de porter à connaissance via des outils de recherche des programmations de chantiers





CRAIG

Centre Régional Auvergnat
de l'Information Géographique

T A P I R

Travaux d'Aménagement Programmés sur les Infrastructures de Réseaux

Mon compte (sebastien.gaillac) | Déconnexion

Le guichet des déclarations de travaux pour le déploiement du Très Haut Débit

TAPIR répond aux obligations de la loi du 17/12/2009 relative à la lutte contre la fracture numérique qui impose à tout maître d'ouvrage de travaux sur les infrastructures de réseaux d'informer les acteurs publics et privés concernés.

► En savoir +



CONSULTER LES TRAVAUX



ÊTRE INFORMÉ DES TRAVAUX



PUBLIER MES TRAVAUX



PRÉCONISATIONS POUR CCTP

RECHERCHER LES TRAVAUX

Type de travaux

- Tout -

Département

Commune

Date de programmation

Date de début :

Date de fin :

-Année - -Mois - Année - Mois -

Organisme maître d'ouvrage

APPLIQUER

DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS

► 04/04/2011

Cantal - Arpajon-sur-Cère - D990 - Arpajon sur Cère /
Roquetorte

► 04/04/2011

Cantal - Laroquebrou - D653 - Laroquebrou / Siran

LIENS UTILES

<http://www.auvergnehautdebit.fr>

<http://www.ecoter.org/>

<http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.arcep.fr>

Le gestionnaire entre son chantier

CRÉER 'TRAVAUX'

Titre : *

Informations maître d'ouvrage :

Organisme : * CRAIG

Nom référent : * Administrateur du site

Prénoms référent : *

Téléphone : * 0473881329

CRAIG
Centre Régional Auvergnat
de l'Information Géographique

Bonjour sebastien.gaillec

[\[Mon compte\]](#)
[\[Être notifié des nouveaux travaux\]](#)
[\[Devenir publieur de travaux\]](#)
[\[Se déconnecter\]](#)

TAPIR
Travaux d'Aménagement Programmés sur les Infrastructures de Réseaux

Mon compte (sebastien.gaillec) | Déconnexion

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Informations maître d'ouvrage :

Organisme: France Télécom
Nom référent: Bosch
Prénoms référent: Jean-Marie
Téléphone: 067 780 2003
Courriel: gestionnaire@ds.vorse@orange-ftpc.com

Informations chantier :

Type de travaux: Réseau souterrain
Longueur: 8432.00mètres
Date début du chantier: Jeu, 01/09/2011
Date de fin du chantier: Lun, 30/01/2012
Emplacement: Coudeux, France, 45° 35' 16.5732" N, 3° 8' 52.7148" E

Construction d'un réseau de communications électronique entre les communes de Coudeux et Issouze 8432 m en tranchée

Annexes :
[Construction d'un réseau de communications électronique](#)

RECHERCHER LES TRAVAUX

Type de travaux: -Tout-

Département: Commune:

Date de programmation: -Année- -Mois- -Année- -Mois-

Organisme maître d'ouvrage:

APPLIQUER



L'opérateur/le RIP recherche les possibles mutualisations

Exemple de fiche

Réponses à l'Appel à manifestations d'intentions d'investissement Programme National très haut débit

